



ANNEXE A LA CONVENTION N°4 / 2019

-  Périmètre concerné par la convention
-  Espaces entretenus par Brest métropole

Parcelles concernées : BP 117 , 231 (p), 112, 116 (p), 114 (p), 183, 148 (p), 149



1:700

Direction espaces verts, Brest Métropole, Décembre 2019

